

DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
Pôle AE (site de Lyon)  
5 place Jules Ferry  
69 453 LYON Cedex 6

Vienne, le 11 JUL. 2019

**Affaire suivie par :** Mme Alexandra CROES PERDRIX

**Référence :** IF/ACP/RB - 87131

**Objet :** Demande d'examen au cas par cas pour évaluation environnementale dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chasse-sur-Rhône

**PJ** – la fiche d'examen au cas par cas et ses annexes

Monsieur le Préfet,

Par arrêté n°A19-40, j'ai engagé la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chasse-sur-Rhône. Cette modification a notamment pour objet :

- Réduire les hauteurs autorisées en zone Ua et Ub
- Etendre aux zones Ua et Uc, le coefficient d'espaces verts pour les projets d'habitat collectif (déjà existant en zone Ub).
- Revoir les normes minimales de stationnement ;
- Rectifier des erreurs littérales dans les différents articles du règlement écrit
- Annexer l'arrêté préfectoral sur les secteurs d'information sur les sols.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-995 du 23 août 2012, je sollicite votre avis au titre des projets de documents d'urbanisme soumis à « l'examen au cas par cas », défini aux articles R.104-28 à R.104-33 du Code de l'Urbanisme, afin d'apprécier la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

Afin de vous apporter des éléments d'information sur le projet et son contexte, je vous prie de trouver ci-joint la fiche d'examen au cas par cas complétée et ses annexes.

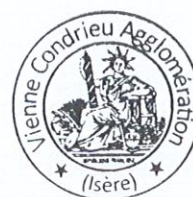
Le bureau d'études nous ayant accompagné sur le projet ainsi que mes services sont à votre disposition pour fournir tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Le Président,



Thierry KOVACS



# Examen au cas par cas – document d'urbanisme

## Élaboration et Procédures D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

### 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme	Commune de CHASSE SUR RHONE (38)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

### 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. Thierry KOVACS, Président de Vienne Condrieu Agglomération
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Vienne Condrieu Agglomération - Service Planification urbaine Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès 30, avenue du Général Leclerc 38 200 Vienne Tel : 04 74 78 32 10 Mail : <a href="mailto:planification@vienne-condrieu-agglomeration.fr">planification@vienne-condrieu-agglomeration.fr</a>
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT des Rives du Rhône, en cours de révision. Projet de SCoT révisé arrêté le 14 février 2019

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 30 Novembre 2017

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	5 968 habitants en 2016 (INSEE RGP population municipale)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	791 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Surfaces issues du rapport de présentation du PLU approuvé en novembre 2017 : Zones U : 277,6 ha soit 35,1% du territoire Zones AU : 3 ha soit 0,38% du territoire Zones A : 294,11 ha soit 37,2% du territoire Zones N : 216,05 ha soit 27,3% du territoire

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>	
Le PADD se structure autour de 6 grandes orientations :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientation n°1 : Limiter la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers et orienter le développement de l'habitat en fonction de sa diversité, du rééquilibrage de sa population et du principe de mixité sociale</li> <li>- Orientation n°2 : Affirmer la cohésion du territoire et son identité à partir des lieux de centralité et des équipements, et favoriser le renouvellement urbain</li> <li>- Orientation n°3 : Se déplacer en toute sécurité</li> <li>- Orientation n°4 : S'inscrire dans une démarche économique à l'échelle de la communauté d'agglomération du pays viennois et favoriser la proximité habitat/emplois</li> <li>- Orientation n°5 : Affirmer les séquences paysagères dans leurs caractéristiques actuelles et futures</li> <li>- Orientation n°6 : Maintenir et renforcer la trame verte et bleue communale</li> </ul>	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>	
La procédure de modification du PLU a été engagée afin de :	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1-Adapter certains articles du règlement écrit au vu des projets déposés depuis l'entrée en vigueur du PLU (réduire les hauteurs autorisées en Ua et Ub, revoir les coefficients d'espaces verts, revoir les normes de stationnement)</li> <li>2-Rectifier des erreurs littérales dans les différents articles du règlement écrit</li> <li>3-Mettre à jour les annexes du PLU pour intégrer des arrêtés préfectoraux de mars 2019 relatifs au secteurs d'information sur les sols</li> </ol>	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		x	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		x	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ?		x	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?		x	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?	x		SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	x		Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?  
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

La modification porte sur l'ensemble du territoire

#### 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ?	Pôle de vie du bassin viennois
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	-
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	-
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	-
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-	-

4.1 Présentation de votre projet	
t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	-
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	-
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	-
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	-
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	-
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	-
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	-
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
-	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		x	
Des espaces boisés ?		x	-
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		x	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?		x	-
Un parc naturel national ou régional ?		x	-
Une réserve naturelle nationale ?		x	-
Un espace naturel sensible ?		x	-
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?	x		ZNIEFF de type 1 n°38000059 «Vallon du Gorneton» ZNIEFF de type 2 n°2601 «Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales»
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?		x	-
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		x	-
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?		x	-
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Etat initial de l'environnement, dont analyse des continuités écologiques à l'échelle communale, réalisé par un BE spécialisé lors de l'élaboration du PLU en novembre 2017
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?			Commune concernée par un réservoir de biodiversité identifié dans le SRCE Rhône-Alpes. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 «Vallon du Gorneton». Ce réservoir de biodiversité ne sera pas impacté par la procédure d'urbanisme en cours.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ?		x	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		x	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		x	
Éléments majeurs du patrimoine ?		x	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		x	
Complétez si nécessaire			

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?

#### 4.6 Ressource en eau

<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	x		Les périmètres immédiats, rapprochés et éloignés de puits de captages d'alimentation en eau potable du méandre de Chasse-Ternay sont situés sur la commune. La modification n°1 n'a aucun impact sur la ressource en eau.
Autres captages prioritaires ?		x	

#### **Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales**

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	x		Pas de modification des besoins en eau par la présente procédure.  La commune de Chasse-sur-Rhône adhère au Syndicat Mixte d'Eaux Potables Rhône Sud. La quantité exploitée par le syndicat est de l'ordre de 5 millions de m <sup>3</sup> /an. La commune ne connaît pas de problème d'alimentation en eau. La ressource syndicale disponible est nettement suffisante pour la croissance démographique communale envisagée dans le cadre du PLU (+0.55 % par an).
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?	x		Pas de modification des besoins par la présente procédure.  Le Syndicat Intercommunal pour la Station d'Épuration de Chasse-sur-Rhône (SISEC) est le gestionnaire de la station d'épuration intercommunale. Sa capacité de traitement est de 19 000 Équivalents Habitants. Hormis la commune de Chasse-sur-Rhône, les communes de Seyssuel, de Communay et de Ternay sont raccordées à cette station d'épuration. Le syndicat et la communauté d'agglo n'ont pas signalé de problème particulier et les capacités des réseaux et de l'unité d'épuration semblent largement capables d'absorber la croissance démographique limitée envisagée sur Chasse-sur-Rhône.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	x		Pas de modification de la gestion des eaux pluviales sur le territoire par la présente procédure.  Gestion des eaux pluviales favorisée à l'échelle la parcelle dans les documents d'urbanisme sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération ; la modification a notamment pour objectif de limiter l'imperméabilisation des sols en augmentant les coefficients d'espaces verts dans les zones Ua et Uc.

Complétez si nécessaire

#### 4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement	x		Cinq sites et sols pollués sont recensés sur la commune de

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
pollués : base de données BASOL ?			Chasse-sur-Rhône : Ceregrain, Chimiderouil, Condat, Finorga-Novasep et Sira.  La modification n°1 a pour objectif d'annexer l'arrêté préfectoral portant création d'un secteur d'information sur les sols (SIS). Il concerne le site de Chimiderouil.
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ?		x	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		x	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	x		La commune est soumise aux risques et aléas naturels suivants: - séisme - retrait-gonflement des argiles (risque faible quasi-totalité de la commune : ensemble des orientation et/ou projets) - mouvements de terrain (glissements de terrain, chutes de blocs) - inondation/crues torrentielles - remontée de nappe phréatique - ravinement - ruissellement de versants. La commune est concernée par le <b>plan de prévention des risques inondation (PPRI)</b> approuvé le 10 novembre 1997. Le Préfet de l'Isère a porté à la connaissance de la commune de Chasse sur Rhône le 2/4/2016, les cartes du <b>territoire à risque important d'inondation (TRI)</b> établies en application de la directive européenne inondation. La commune est concernée par 2 établissements classés SEVESO : la société SIRA (seuil bas) et l'entreprise Novasep-Finorga (seuil haut). La commune est concernée par deux anciennes concessions minières. La modification n°1 du PLU n'a pas d'impact sur les risques ou aléas.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	x		Plan de <b>prévention des risques naturels d'Inondation (PPRI)</b> approuvé le 10 novembre 1997 et le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour l'entreprise Novasep-Finorga approuvé le 15 octobre 2013.
Nuisances ?	x		Nuisances sonores (catégorie 1 : autoroutes A7 et A46, voie ferroviaire, catégorie 4 : les routes départementales RD4 et RD36.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	x		Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011 classe en infrastructures bruyantes l'A7, l'A46, la RD36, la RD4 et la voie de chemin de fer.
Complétez si nécessaire			



#### 4.8 Risques et nuisances

#### 4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	x		Réseau L'va (TDA) Réseau TRANSISERE
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		x	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		x	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		x	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

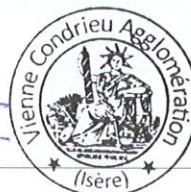
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	X
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	-
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	-
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	-
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	-
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	X
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	X
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	X

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 11 JUL. 2019

Lieu : Vienne

Le Président,  
Thierry KOVACS



**ANNEXE 1****Contacts**

- 1 - Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier
- 2 - Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple

3 - Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel